



Ville de Châteauneuf sur Charente  
 Membres en exercice: 27  
 Membres présents: 22  
 Suffrages exprimés: 25

République Française

Délibération N° 2023-18  
 Conseil Municipal du 22 Février 2023

**DATE DE CONVOCATION** : 16 Février 2023

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE – K. GAI – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGER – M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F. CESSAC – P. ORMECHE – S. BROUILLET – W. BOURGEAU – A. DUBRUN – E. CLEMENTEL – S. RAYNAUD – P. BERTON – C. RAFIN – J. MARTINEAU – P. MAURY

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR** : K. PERROIS donne pouvoir à M. VILLEGER – H. ROSARIO donne pouvoir à E. CLEMENTEL – S. DELIMOGEES donne pouvoir à P. BERTON

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS** : F. GUIRAO – S. BUTET

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M.A. CHEVALIER

**OBJET** : AMÉNAGEMENT DE BOURG – APPROBATION DE L'AVANT-PROJET ET SOLLICITATION DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CHARENTE

Le Conseil municipal,  
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
 CONSIDÉRANT l'avant-projet de la 1<sup>ère</sup> phase de la tranche ferme d'aménagement de bourg présenté par la maîtrise d'œuvre le 20 octobre 2022 en Mairie ;  
 CONSIDÉRANT la possibilité de solliciter des aides financières auprès du Département de la Charente au titre du schéma du bâti – études opérationnelles et aménagement et embellissement des bourgs ;  
 CONSIDÉRANT que le montant des travaux est estimé par la maîtrise d'œuvre à 438 110 € HT et comprend un lot « Voirie et Réseaux Divers » (VRD) estimé à 364 788 € HT et un 2<sup>nd</sup> lot « paysage » à 73 322 € HT ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **PAR 25 VOIX POUR**, décide:

- d'approuver l'avant-projet présenté par la maîtrise d'œuvre pour la phase 1 de la tranche ferme ;
- autorise le Maire à solliciter les subventions auprès du Département de la Charente ;
- adopte le plan de financement prévisionnel de la phase 1, tranche ferme de l'aménagement de bourg tel que suit :

Dépenses en € HT		Recettes en €	
Frais de maîtrise d'œuvre :	27 335	DSIL	122 128
Levé topographique	4 850	Département de la Charente	15 000
Travaux :		Département de la Charente	61 200
lot 1 VRD	364 788	(Dispositif « embellissement du cadre de vie du territoire »	
lot 2 paysage	73 322	40% d'une dépense plafonnée à 153 000 € HT)	
<b>TOTAL</b>	<b>470 295</b>	Commune	271 967
		<b>TOTAL</b>	<b>470 295</b>

POUR EXTRAIT CONFORME  
 Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.